

Commune de Manhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Les demandeurs sont **Mme HERMANS Tanja et Mme DE VOS** demeurant à 2630 AARTSELAAR, rue Jan Frans Willemslaan n° 13

Le bien concerné est situé à 6960 MANHAY, rue Jean Théodore Jacques, Dochamps n° 4 et cadastré Division II, Section B, n° 619H-G-622D-E-F

Le projet consiste en la transformation d'un bâtiment existant (en conciergerie + gîte) et construction d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : Ecarts aux prescriptions du Schéma d'Orientation Local « DOCHAMPS n°1 » au point de vue de :

- Construction partielle en zone de cours et jardins ;
- Distance entre la construction et la limite parcellaire inférieure à 4 mètres ;
- 3 matériaux de parement dont le bardage aluminium et crépi de ton gris foncé;
- Absence d'encadrements de baies ;
- Dépassant de toiture sur le pignon (terrasse couverte);
- Volume de liaison à toiture plate;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à 1'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4, 6960 MANHAY

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08.07.2022 au 22.08.2022 (Mesures de publicité suspendue du 16.07.2022 au 15.08.2022) au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY
- par courrier électronique : louise.schwindt@manhay.org